Image not found or type unknown

Comment nommer un gérant de SARL ?

Fiche pratique publié le **11/12/2015**, vu **833 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La désignation du gérant d'une SARL s'effectue lors de la création de la société.

1) Combien ?

Le nombre de gérants est libre. Les statuts peuvent prévoir un nombre fixe ou simplement mentionner que "la société est gérée par un ou plusieurs gérants", ce qui permettra de moduler leur nombre sans avoir àmodifier les statuts.

2) Quand le nommer ?

Le gérant d'une SARL doit être nommé avant de procéder à la publication dans un journal d'annonces légales de la création de la SARL. En effet, son nom doit obligatoirement figurer dans l'avis de constitution de la société.

3) Quelles formalités ?

L'identité du premier gérant est communiquée à l'occasion des formalités de constitution de la société.

En cas de changement de gérant, un avis de nomination devra être publié dans un journal d'annonces légales et un dossier d'inscription modificative déposé au CFE.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés